

Être en dette

Par **Alain CAMBIER**

Docteur en philosophie, chercheur associé UMR 8163

« Savoirs, textes, langage »

Professeur en classes préparatoires, Faidherbe-Lille

Quel sens accorder à notre être en dette ? En France, la dette publique s'élève désormais à près de 2 000 milliards d'euros. Depuis la crise de 2008, elle a augmenté de presque trente points et s'établit aujourd'hui à 95 % du PIB. Cette dette publique correspond à une charge de près de 75 000 euros par personne ayant un emploi. Dans le budget de l'État – en déficit –, la charge de remboursement des intérêts apparaît comme le premier poste de dépenses, devant l'Éducation nationale. Ainsi, la France semble bien prise au piège de la dette, au point de nourrir les discours les plus « déclinistes »... Mais la dette se réduit-elle à un problème strictement économique ? Sa gestion ne relève-t-elle pas elle-même d'un déficit profond de sens ? S'endetter n'a-t-il pas toujours été nécessaire pour se projeter aussi dans l'avenir ?

La dette est toujours le signe d'une dépendance et rend obsolète toute prétention à la souveraineté, puisqu'elle nous place sous la puissance d'autrui. Certes, un État pourrait, dans des cas d'extrême gravité, répudier ses prêteurs et dévaluer sa monnaie, comme l'avait fait l'Argentine au début des années 2000 ; mais l'euro interdit désormais une telle perspective. L'État lui-même a perdu ses prérogatives et apparaît pieds et poings liés, réduit au statut de vulgaire mauvais payeur. Alors qu'il prétendait être le puits du droit positif, il se retrouve sujet de droit pour ses créanciers.

Les servitudes de la relation créancier-débiteur

Tout débiteur est « lié » (*obligatus*) par l'engagement qu'il a pris et ce lien le contraint aussi longtemps qu'il n'a pas réglé sa dette. En ce sens, il se retrouve l'obligé de quelqu'un d'autre. Comme le précisait le juriste Huvelin¹, « l'obligation est le droit qui appartient à une personne (créancier, *creditor*) d'exiger d'un autre (débiteur, *debitor*) une prestation, sous la menace d'une sanction ». Dans l'ancien droit romain, *nexum* désignait à la fois l'acte par lequel un individu engage sa propre personne en garantie d'une promesse et l'état d'assujettissement dans lequel il se trouve placé s'il se révèle insolvable. *Nexus* est l'« obligé », le débiteur tenu de payer ce qu'il doit, mais aussi l'individu physiquement asservi, le débiteur insolvable devenu esclave de son créancier. Dans les rituels symboliques en vigueur de la Rome antique figurait la *damnatio* : « Sois assujetti (*damnas esto*) pour le paiement de telle somme, jusqu'à ce que tu t'acquittes ». À défaut de s'acquitter de sa dette, le débiteur était exposé aux pires cruautés de la part du créancier, afin de « faire une mémoire au fauve »². La notion de « devoir » employée absolument est l'équivalent de « être redevable, être en dette ». Le terme français de « dette » renvoie au latin *debitum* qui, lui-même, comme participe passé de *debere* (« devoir »), s'emploie au sens de « dette ». L'héritage judéo-chrétien a

ajouté à cette approche, qui se voulait strictement juridique, l'idée de « faute », de « péché ». Dans la dette semblent alors se combiner les notions de devoir et de faute. Ce n'est pas sans conséquence si la langue allemande accentue ce lien : *Schuld* signifie à la fois « dette » et « faute » ; *Schuldig* à la fois « coupable » et « débiteur »³. Il serait cependant très contestable d'entretenir la confusion avec l'exigence morale : nous nous écartons nécessairement de la notion de devoir moral quand la dette devient une institution réglée, à dimension financière. Il s'agit alors d'une relation entre emprunteur et prêteur telle que, pour s'en acquitter, le versement d'intérêts s'avère nécessaire : payer pour le temps pendant lequel on a usé de la somme qui est prêtée. Transposée dans le domaine des relations économiques et devenue pour le créancier – en l'occurrence les banquiers – un moyen de faire valoir l'argent prêté, la dette ne peut être assimilée au devoir moral. En outre, il serait trompeur de faire croire que le devoir éthique ne pourrait consister qu'à nous obliger de rendre : il peut aussi et surtout signifier l'obligation de faire ou d'agir, voire tout simplement de donner ou d'effacer obligeamment une faute. Tout créancier a lui-même des obligations, puisque toute position de supériorité implique elle-même des devoirs : « *Noblesse oblige* » rappelle aussi l'adage...

Dette financière ou dette de sens ?

Mais l'obsession d'un règlement strictement économique de la dette publique tend à occulter un problème beaucoup plus profond : celui de « la dette de sens » qui, comme l'a souligné de manière récurrente Marcel Gauchet, est caractéristique de la condition humaine. L'homme est cet animal qui, à défaut d'instinct de sociabilité, ne peut envisager sa vie sociale qu'en y investissant des significations symboliques, afin de donner du sens à son existence au milieu des autres. L'effet majeur de la révolution humaniste de la Modernité consista en cette prise de conscience selon laquelle les maîtres du sens n'étaient point les dieux, mais les hommes eux-mêmes

¹ Paul Huvelin, *Les Tablettes magiques et le droit romain*, 1921.

² Cf. Nietzsche, *La Généalogie de la morale*, II § 5.

³ « Le concept moral essentiel 'faute' (*Schuld*) tire son origine de l'idée toute matérielle de 'dette' (*Schulden*) », Nietzsche, *op. cit.*, II, § 4.

qui, en tant que citoyens, avaient à exercer une prise décisive sur le devenir de leur société politique, par le biais de l'État. Or, le moins que l'on puisse dire aujourd'hui est que les grandes institutions humaines censées créditer du sens ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes. Les citoyens ont voulu l'Europe parce qu'elle était porteuse d'un grand projet politique : celui de redresser des économies d'après-guerre, celui de mettre fin à tant de conflits sanglants entre voisins, celui de garantir une paix, sur la base d'une union politique, entre les différents États de notre continent. Mais ce grand projet a été galvaudé entre les mains de la Commission européenne qui, procédant comme un monstre froid bureaucratique, ne se donne plus comme but exclusif que de réaliser artificiellement les lois « naturelles » du marché. Au bout du compte, l'Union Européenne ne dispose ni de puissance politique véritable, ni d'aucune puissance militaire propre. Au point que ceux qui, comme en Ukraine, avaient rêvé de s'en rapprocher pour contrebalancer la puissance russe s'aperçoivent avec effarement de l'inanité politique de l'Union Européenne. Car la seule et unique priorité dans le message que celle-ci réussit à faire passer n'est autre que celui de l'affairisme néo-libéral. Son obsession contribue à affaiblir les États membres, à coups d'injonctions pour mettre en œuvre des politiques restrictives, au point de saper toute possibilité de doter l'Europe d'une dimension spécifiquement politique. Les gouvernements sociaux-démocrates ont repris eux-mêmes à leur compte, sans sourciller, les exigences des partisans de l'austérité économique. Alors que le socialisme réformiste avait prétendu pourvoir en significations la logique économique pure du capitalisme, en la régulant au nom de valeurs comme l'équité ou la solidarité, « réformer » est devenu synonyme de réduction du rôle de l'État, de déconstruction de toutes les conquêtes sociales, exposant ainsi les salariés à n'être plus considérés que comme des variables d'ajustement. En France, les gouvernants sociaux-démocrates ont accédé au pouvoir, sans imagination politique, en engrangeant simplement, à chaque élection locale, le mécontentement des citoyens français, mais pour appliquer ensuite des politiques en contradiction avec les aspirations de leurs électeurs : ces politiques se réduisent à un ajustement mécanique des exigences comptables aveugles du néo-libéralisme, sans jamais avoir le courage de les contester, sans proposer de vision aux citoyens, sans même pouvoir atteindre un quelconque résultat puisque l'austérité nourrit la crise... L'impéritie dans l'action n'a ici d'égale que l'incompétence dans la gestion : alors que l'exercice du pouvoir politique pourrait être un formidable créateur de sens, il apparaît désormais marqué par l'insignifiance. Bref, la domination exclusive de la ratio-

nalité économique vient désormais ruiner toute rationalité par valeurs, au point de laisser la République sociale en déshérence et les citoyens en désespérance... Car si la logique économique peut avoir ses propres lois, elle n'a pas son sens en elle-même. Comme l'avait souligné Arendt, l'économie relève de la catégorie de la vie naturelle de l'espèce (initialement la gestion des vivres), alors que la politique est directement en prise avec le monde édifié par la culture et censé tirer son sens de l'action. L'économie ne fonctionne que sur des cycles dont le moins aveugle n'est pas celui de la production-consommation. Quand la gestion des affaires ménagères collectives est érigée en finalité ultime, la primauté accordée à cette « gigantesque administration ménagère »⁴ ne peut souffrir la liberté requise par l'action politique.

Dans *Don Quichotte* de Cervantès, Tosillos dit à Sancho : « Ton maître doit être fou. - Comment doit ? réplique Sancho : il ne doit rien à personne, car il paie, et mieux encore quand c'est en monnaie de folie ». Ainsi, on peut honorer ses dettes et néanmoins manquer de raison ! Mais l'euro n'est-il pas aussi cette « monnaie de folie », sans boussole politique, ultime étalon d'un système économique voué à dévorer ses propres enfants ? L'endettement peut être une condition nécessaire pour accomplir des projets, mais il reste tributaire du crédit que l'on peut accorder en la capacité politique à ouvrir un horizon, à dessiner un avenir. Quand il devient difficile d'accorder sa créance – sa confiance – en l'action politique, les problèmes économiques ne peuvent que rester insolubles. ■

⁴ Cf. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, chapitre 2, in *L'humaine condition*, éd. Quarto/Gallimard, 2012, p. 82.